

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366  
~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

| | Pages | | Pages |
|---|-------|-----------------------------|-------|
| 1. A la classe ouvrière suisse! | 169 | 8. Economie politique | 179 |
| 2. Quelle est la proportion des syndiqués? | 170 | 9. Economie sociale | 181 |
| 3. Les salaires des ouvriers victimes d'accidents | 172 | 10. Notices | 181 |
| 4. Pour une enquête économique suisse | 175 | 11. Mouvement international | 182 |
| 5. Avis aux lecteurs | 177 | 12. Etranger | 182 |
| 6. Dans les fédérations suisses | 177 | 13. Bibliographie | 184 |
| 7. Dans les autres organisations | 178 | 14. Le coût de la vie | 184 |

A la classe ouvrière suisse!

Le vote devant lequel nous nous trouvons est plus important que beaucoup ne le supposent. Il s'agit avant tout de savoir: qui doit assurer le ravitaillement de notre pays en pain. Quelques grands commerçants et spéculateurs désirent pratiquer le commerce des blés parce qu'il leur procurerait sans peine des millions de bénéfices? ou l'administration de l'Etat dont le souci est de fournir au peuple

du pain à bas prix et en quantité suffisante?

Le commerce privé des blés a fait complètement défaut au moment de la déclaration de guerre. Il ne lui serait pas davantage possible d'assurer le ravitaillement en blé du pays en périodes difficiles. C'est grâce au *monopole des blés* que pendant la guerre et durant la grande augmentation du prix des blés de l'année dernière qu'il fut possible d'avoir en Suisse du pain *bien en dessous du prix mondial*.

Le monopole garantit au producteur de blé du pays l'appui qu'il a obtenu jusqu'ici dans l'intérêt du ravitaillement de la Suisse. Mais il n'est pas vrai que le pain est augmenté de ce fait, car l'administration des blés travaille à si bon compte que la subvention accordée aux agriculteurs est épargnée sur la suppression des bénéfices que prélèverait le commerce privé. Sans monopole, la subvention serait prélevée sur les droits d'entrée des blés. Ne préférez-vous pas garantir aux paysans pour leur dur travail une rémunération légitime plutôt que de permettre aux spéculateurs d'énormes profits sur le commerce des blés?

Il serait d'ailleurs tout à fait faux de croire que le 5 décembre ne nous intéresse qu'en tant que consommateurs de pain. *Les adversaires* du monopole se trouvent en premier lieu parmi les

organisations patronales et la haute finance.

Ce sont les mêmes qui soutiennent de leur argent la lutte pour la *prolongation de la durée du travail*, pour la *loi contre la liberté d'association* et contre la *loi sur le prélèvement* et contre la *loi sur les assurances sociales*. Comme en ces occasions ils couvrent le peuple de mensonges et de calomnies.

Pourquoi ce déploiement de force et d'argent de la part du grand capital? Parce qu'il ne s'agit pas seulement pour eux d'assurer les bénéfices aux négociants en blé, mais qu'ils espèrent que la suppression du monopole des blés marquera les débuts d'une grande offensive *contre toute économie collective et toute politique sociale*. La lutte pour le monopole des blés devient une

lutte contre la réaction.

C'est avec une démagogie sans pareille que les adversaires du monopole attaquent les administrations publiques. S'ils triomphent, le personnel de la Confédération sera le premier à en souffrir, mais les ouvriers et employés des entreprises privées en subiront les inévitables contre-coups. Car la pression accrue du capitalisme en sera la conséquence inéluctable.

Pour la première fois, ouvriers et paysans luttent côte à côte pour l'intérêt supérieur de la population dans son ensemble. C'est une raison de plus pour le capitalisme de lutter de toutes ses forces contre le projet soumis au peuple. Ils entendent éviter à tout prix que les travailleurs de la terre et de l'usine s'unissent pour défendre leurs intérêts communs, leur puissance étant faite de la mésentente de ces deux classes de producteurs.

Ouvriers, employés, fonctionnaires, répondez à la démagogie du grand capitalisme en formant le

front uni du travail.

Votez pour l'économie collective et contre les profiteurs.

Pour les intérêts de la classe ouvrière et contre le grand capitalisme.

Votez

OUI

pour le monopole des blés.

LE COMITÉ DE L'UNION SYNDICALE SUISSE.